

Arrêté portant proclamation des résultats des élections du 24 septembre 2020 pour la désignation des représentants des usagers à la commission de la recherche (CR) du conseil académique (Cac) de l'université de La Réunion

Scrutin du 24 septembre 2020

LE PRESIDENT

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2 ; et D. 719-1 à D. 719-40 ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
Vu le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;
Vu l'arrêté du 28 mai 2020 relatif à la durée de prolongation des mandats des membres des conseils et des chefs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel pris en application de l'article 15 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-2655/CAB/BPA imposant le port du masque pour les personnes âgées de onze et plus, sur les marchés en plein air, aux abords des accès des établissements scolaires, d'enseignement supérieur et des crèches ainsi que dans des zones à fortes fréquentation, dans le département de La Réunion ;
Vu l'arrêté rectoral n°2020-07 instituant une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
Vu l'arrêté n°2019-2020-80 du 17 août 2020 portant mesures générales liées à la COVID-19 ;
Vu l'arrêté n° 2019-2020-83 portant organisation des élections et convocation des électeurs pour le renouvellement général des représentants des usagers et des personnels aux conseils centraux de l'Université de La Réunion ;
Vu l'arrêté n°2020-2021-07 portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil administration (CA), à la commission de la recherche (CR) et à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique (Cac) de l'université de La Réunion ;
Vu les arrêtés n°2020-2021-09 à 2020-2021-18 relatifs à la composition des bureaux pour le renouvellement général des représentants des usagers aux conseils centraux de l'université de La Réunion ;
Vu l'avis du Comité électoral consultatif de l'Université de La Réunion réuni le 28 septembre 2020 ;
Vu les procès-verbaux des opérations de dépouillement des suffrages du 24 septembre 2020.

ARRETE

Article 1 – Résultats concernant la commission de la recherche (CR) – Collège des usagers

Secteur 1 – Droit Economie et Gestion (DEG) :

Nombre de sièges à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant

Nombre d'inscrits : **39**

Nombre de votants : **2**

Nombre de bulletins blancs et nuls : **1**

Suffrages valablement exprimés : **1**

Secteur 2 – Lettres, Sciences Humaines et Sociales (LSHS) :

Nombre de sièges à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant

Nombre d'inscrits : **71**

Nombre de votants : **11**

Nombre de bulletins blancs et nuls : **1**

Suffrages valablement exprimés : **10**

Secteur 3 – Sciences et Technologies (ST) :

Nombre de sièges à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant

Nombre d'inscrits : **80**

Nombre de votants : **9**

Nombre de bulletins blancs et nuls : **6**

Suffrages valablement exprimés : **3**

Secteur 4 – Santé (SANTE) :

Nombre de sièges à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant

Nombre d'inscrits : **30**

Nombre de votants : **14**

Nombre de bulletins blancs et nuls : **1**

Suffrages valablement exprimés : **13**

Recensement des suffrages obtenus et répartition des sièges entre les listes de candidatures en présence :

Listes	Secteur de formation	Nombres de voix obtenues	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges attribués
UNEF et associations étudiantes	DEG	1	1	0	1

Listes	Secteur de formation	Nombres de voix obtenues	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges attribués
UNEF et associations étudiantes	LSHS	10	1	0	1

Listes	Secteur de formation	Nombres de voix obtenues	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges attribués
UNEF et associations étudiantes	ST	3	1	0	1

Listes	Secteur de formation	Nombres de voix obtenues	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges attribués
UNEF et associations étudiantes	SANTE	13	1	0	1

Sont proclamés élus en qualité de représentants des usagers à la Commission de la Recherche (CR) les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

Listes	Secteur de formation	Ordre de présentation de la liste	Nombre de sièges attribués	Membres élus titulaires	Membres élus suppléants
UNEF et associations étudiantes	DEG	1. ALI SAID Amina 2. Néant	1	ALI SAID Amina	Néant
UNEF et associations étudiantes	LSHS	1. VERHOOG Lauriane 2. RIVIERE Quentin	1	VERHOOG Lauriane	RIVIERE Quentin
UNEF et associations étudiantes	ST	1. MAHAMAN LAOUALI SOULEY Youssoufou 2. AYAGAPIN Leslie	1	MAHAMAN LAOUALI SOULEY Youssoufou	AYAGAPIN Leslie
UNEF et associations étudiantes	SANTE	1. DECOTTER Jason 2. ROSANALY Sarah	1	DECOTTER Jason	ROSANALY Sarah

Article 2 – Durée et date d’effet du mandat des représentants élus des usagers :

Les représentants des usagers siégeant à la commission de la recherche sont élus pour une durée de deux ans au plus tard à compter du 1^{er} décembre 2020.

Article 3 – Exécution et mesures de publicité :

La direction générale des services de l’université est chargée de l’exécution et de la publication du présent arrêté, par voie d’affichage et de diffusion sur le site internet et intranet de l’université.

Fait à Saint-Denis, le 28 septembre 2020

Le Président de l’Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

